

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 01/2022

Séance du : 8 janvier 2022

Président de séance : Lamine NAHAM, Maire

Secrétaire de séance : Ozkan Erturk, Conseiller municipal

<b>NOM</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>Donné pouvoir à</b>
Marc GOUA		Démissionnaire	
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
Véronique PINEAU	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Magali HEURTIN	X		
Amine KARIM	X		
Cendrine DEVERRE	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Florence BERTHO	X		
Frédéric CHAMARD	X		
Sylvie COULOT	X		
Gulten CIKCIKOGLU	X		
Christophe BOUJON	X		
Samira SFAIHI	X		
Ozkan ERTURK	X		
Mathilde HOUSSET WEBER	X		
Ali ESSARROKH	X		
Cindy DELANOE	X		
Salah MOUMNI	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Alain PANTAIS	X		
Elise MAURY	X		
Radouane FRIKACH	X		
Brigitte ROBIN	X		
Boris BATTAIS	X		
Fatiha REDISSI	X		
Gilles ERNOULT	X		
Mylène CANEVET	X		
Jean-François GARCIA	X		
Ghislaine THEPIN	X		
Claude CADOT	X		

La séance du Conseil municipal est retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Trélazé ([www.trelaze.fr](http://www.trelaze.fr)), et non sur la page Facebook de la collectivité, pour permettre au plus grand nombre de la visionner.

Cette disposition de retransmission en direct permet de plus de répondre aux nouvelles orientations sanitaires gouvernementales, puisque l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant dispositions diverses de vigilance sanitaire, publiée au Journal Officiel le lendemain, a remis en vigueur, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures dérogatoires visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux qui avaient été instaurées en 2020 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 (en rétablissant les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et celles du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020.391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, qui avaient pris fin au 30 septembre dernier)

Dans ce cadre, les dispositions suivantes doivent être appliquées pour la séance du 8 janvier 2022 :

- le calcul du quorum est ramené à la condition de la présence du tiers des membres de l'assemblée délibérante,
- un membre de l'assemblée délibérante présent peut détenir au maximum deux pouvoirs,
- caractère public de la séance : il est fixé un nombre maximal de 20 personnes autorisées à assister à la séance, afin de respecter une distance physique suffisante entre chaque membre du public.

Les convocations et les projets de délibérations pour la séance ont été envoyés par mail le 2 janvier 2022.

Chaque conseiller municipal s'installe directement à leur place, autour de la table (chevalets disposés à leur nom).

La présidence de la séance du Conseil Municipal est assurée par le doyen de l'assemblée, M. Alain PANTAIS jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Déclaration du doyen d'âge- (Ouverture d'une parenthèse) :

Que la loi, comme dirait le hasard ou la providence, m'est désigné pour présider cette séance (le fameux privilège de l'âge), me touche tout particulièrement.

Vous savez tous à quels points je suis attaché à cette ville et voici pourquoi.

Officiellement né à Angers, je suis pratiquement toujours resté Trélazéen depuis ma naissance.

Ecole maternelle à l'asile, Ecole primaire à la Maraichère, vie associative à l'Eglantine et la retraite sportive, vie professionnelle et enfin membre de cette assemblée, m'ont fait découvrir au cours de ces 75 dernières années une ville attachante, une ville à très forte personnalité, une ville de caractère, à l'image de ses habitants.

Cela m'a permis d'approcher les principaux acteurs de la société Trélazéenne, qu'ils soient artisans, commerçants, ardoisiers, allumettiers, militants associatifs, syndicaux et politiques et parmi ces derniers, auprès des différents Maires qui se sont succédés depuis le début des années 50 : Messieurs André DAUTEL, Lucien LEGUE, Robert HOCHARD, Jean BERTHOLET et Marc GOUA.

Je ne sais pas si l'avenir me permettra d'en connaître encore beaucoup (on ne sait jamais) par contre il est fort probable que je côtoie au moins le prochain.  
(Fin de la parenthèse)

#### Installation des nouveaux élus :

A Pantais informe que suite à la décision de François Steinebach de démissionner de ses fonctions à compter du 6 décembre 2021 auprès de M. le Préfet, et ce dernier l'ayant accepté, il convient d'installer Radouane Frikakh, le candidat venant sur la liste Trélazé Volonté immédiatement après le dernier élu, en tant que conseiller municipal.

De même, Marc Goua ayant fait part de son souhait de démissionner auprès de M. le Préfet, et ce dernier l'ayant accepté pour une effectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient d'installer Mme Brigitte Robin, la candidate venant sur la liste Trélazé Volonté immédiatement après le dernier élu, en tant que conseillère municipale.

Il leur souhaite la bienvenue en tant que membres de l'assemblée, procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner M. Ozkan Erturk, en tant que secrétaire de séance puisqu'il s'agit du plus jeune des membres du conseil.

### **ELECTION DU MAIRE**

#### Introduction Alain Pantais – doyen d'âge :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

M. Goua, élu Maire de Trélazé au cours de la séance du 26 mai 2020, ayant fait part de son souhait de démissionner auprès de M. le Préfet, et ce dernier l'ayant accepté pour une effectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous sommes réunis aujourd'hui pour procéder à l'élection du nouveau Maire ainsi qu'à celle des adjoints au Maire.

Les conditions de quorum posées par l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, étant remplies, nous pouvons procéder à ces élections.

Je vous rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour procéder au dépouillement des votes avec M. Ozkan Erturk, secrétaire de séance, je vous propose de désigner deux assesseurs parmi les conseillers municipaux des deux listes représentées, soit Mme Cindy Delanoë et M. Boris Battais.

Pour le vote, il vous est remis un dossier avec enveloppe et un bulletin blanc sur lequel inscrire le nom de la personne pour laquelle vous votez.

Alain Pantais interroge pour savoir si quelqu'un prendra la parole et/ou faire acte de candidature ?

Boris Battais et Véronique Pineau demandent à prendre la parole.

## Déclaration de Véronique PINEAU :

Chers Collègues, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens.

Chaque élection s'inscrit dans un contexte particulier.

En mars 2020, les Trélazéens ont fait le choix de l'équipe « Trélazé Volonté ». Au nom de cette équipe, je tiens ce matin à vous souhaiter à toutes et à tous une très belle année.

Depuis quelques jours, nous sommes plus de 15 000 habitants à Trélazé. Au-delà du nombre, au sein du groupe Trélazé Volonté, notre préoccupation est la vie des Trélazéennes et Trélazéens.

Depuis 2020, la crise sanitaire a bouleversé nos quotidiens. Nous avons su, malgré tout, maintenir le cap, concrétiser les premières mesures de notre programme.

Tout particulièrement, l'adjointe à l'éducation que je suis, est fière de la politique éducative menée par notre équipe :

- fière de la poursuite de notre Projet Éducatif de Territoire
- fière d'avoir ouvert une nouvelle école
- fière d'avoir vu naître la cité éducative du Grand Bellevue, et ses premières mesures que sont l'orchestre à l'école et les petits déjeuners dans nos maternelles.

L'éducation doit transmettre à égalité les clés pour l'avenir de nos jeunes. L'accompagnement à la parentalité est un enjeu majeur de lutte contre les inégalités. Favoriser la mixité est notre boussole.

Notre cité éducative s'adresse aux 0/25 ans. Ce mandat 2020-2026 a vu, voit et verra naître des enfants qui auront entre 25 et 30 ans en 2050.

Avec ce que nous avons mené à bien, avec la collaboration de tous ici, avec la reconnaissance des talents de chacun, l'ambition de notre équipe Trélazé Volonté est de conduire notre ville vers Trélazé 2050.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour « Maylone » qui est né lundi. Cet enfant comme tous les petits trélazéens aura pu en 2050, à travers son parcours éducatif, aux infrastructures de la ville, apprendre, se cultiver, pratiquer une activité sportive, voyager, s'ouvrir aux autres, s'épanouir, choisir un métier...

Notre équipe Trélazé Volonté sera au rendez-vous pour nos enfants, notre jeunesse, nos familles, nos seniors, pour les plus fragiles et les plus précaires, avec, la reconnaissance des besoins de chacun de se loger, de travailler, se déplacer, se soigner, se cultiver, se divertir dans un cadre de vie respectueux de l'autre et de l'environnement.

C'est notre promesse et nous devons la tenir tous ensemble. C'est notre volonté.

Aujourd'hui, je veux appeler solennellement tous les élus que nous sommes à continuer ensemble à servir Trélazé, à travailler ensemble avec passion, engagement, détermination.

Nous serons ensemble à la hauteur de votre confiance.

Notre devoir est d'agir au service de tous les Trélazéens au quotidien.

Je crois en notre projet Trélazé Volonté, je crois en l'équipe Trélazé Volonté.

Plus que jamais, nous avons besoin de nous rassembler, d'être à l'écoute, de porter cette volonté d'avenir, nous avons besoin d'un Maire qui travaillera avec nous tous, qui relèvera les défis avec tous les élus, avec tous les agents de la ville, tous les acteurs du territoire, dans le seul et unique but du meilleur pour notre ville.

C'est pourquoi, je vous propose la candidature de Lamine Naham pour présider ce Conseil Municipal.

#### Déclaration de Boris Battais – Trélazéen-ne-(s), Agissons Ensemble :

Chèr-e-s collègues,

Sans surprise, nous nous opposerons aux diverses candidatures lors des élections des nouveaux maire et adjoints. Je prendrai quelques minutes pour rappeler notre position et les raisons de notre choix.

Bien entendu, l'annonce de la démission de Marc Goua, début décembre, au lendemain de sa comparution pour favoritisme, a été un coup de tonnerre dans la vie politique locale.

Sur ce point, nous avons pu lire de nombreuses choses, dans la presse, sur les réseaux sociaux et dire que cela a nourri de nombreuses discussions sur la commune est peu dire.

De notre côté, nous avons eu l'occasion de faire part de notre exigence de voir de nouvelles élections être organisées sur Trélazé.

Si elle implique donc, à nos yeux, obligatoirement de retourner devant les urnes, cette situation est en fait révélatrice de ce qu'a toujours été votre majorité : celle d'un homme, Marc Goua. Une majorité qui a bien mal gagné les dernières municipales mais qui les a gagnées sur la figure de sa tête de liste. Vos électeurs ont en effet voté « Goua » en 2020 (et non pour une liste). En témoignent d'ailleurs vos documents de campagne d'alors, hyper-centrés sur sa personne, lui (Marc Goua) qui déclarait alors dans le Ouest France (du 4 décembre 2019) « *Partir au bout de deux ans serait un non-respect des électeurs* ».

Et bien, deux ans après, nous y sommes...

En plus des récentes affaires judiciaires, les rapports de la chambre régionale des comptes qui étrillent la gestion de la Ville et de l'Aréna ont clairement atteint la légitimité de toute la majorité : fiabilité des comptes à améliorer sur de nombreux points, anomalies relevées dans les marchés publics, (...) dans les subventions versées, comptes insincères (...) qui présentent des risques juridiques et financiers très importants pour la commune, déficit de transparence en matière d'achat, choix de procédures pouvant être inopportuns voire irréguliers, exécution des contrats peu rigoureuse, opérations de mécénats qui comportent des risques pour la commune, prises en charge qui contreviennent aux règles d'équilibre des SPIC, réalité très critique de situation financière de l'Aréna et modèle économique non viable... Et j'en passe...

Ces éléments (parmi d'autres) contenus dans les rapports de la CRC s'ajoutent aux décisions passées des tribunaux concernant le budget 2015, l'annulation de la délibération par laquelle la majorité précédente de TV s'était attribuée des avantages en nature à hauteur de 7000 euros ou encore vos manœuvres pour faire disparaître des associations qui voulaient rester indépendantes.

Certes, tous ces éléments auront fini par pousser M. Goua vers la sortie. Nous avons déjà dénoncé le fait que son statut de « fusible » s'avérait bien confortable pour l'ensemble des équipes qui l'ont soutenu toutes ces années dans cette fuite en avant, une fuite en avant qui a conduit à une surenchère d'opérations toutes plus coûteuses les unes que les autres dans le cadre de la Ville-événement. Ce départ ne saurait à lui seul effacer les ardoises et garantir à ceux qui l'ont soutenu une probité retrouvée.

Au vu de l'actualité, la nécessité de repasser devant les électeurs nous est donc apparue comme une évidence. Nous savons que beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens ont vu les choses comme nous.

Au lieu de cela, comme s'il ne s'était rien passé ces dernières semaines, nous assistons à de grandes manœuvres au sein de votre équipe aboutissant à remplacer M. Goua par l'un de ses adjoints (et pas n'importe lequel !) L. Naham, l'adjoint aux Finances depuis 2008 qui, depuis de longues années, l'accompagne, signe les mandats, justifie et défend bec et ongles cette ligne politique et cette gestion.

A vous entendre, il n'y a aucun problème... Tout le monde se trompe, y compris les juges de la CRC. Personne ne sait lire, ni nous, ni les journalistes, ni même les citoyens... Et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes...

Et bien, dans ce cas, pourquoi avez-vous refusé de vous représenter devant les Trélazéens ?

En réalité, la réponse est limpide et chacun en est conscient...

Et comme si cela ne suffisait pas, et si j'en crois la presse de ce matin car il nous a fallu avoir quelques informations « officieuses » (car nous sommes amenés à nous contenter de cela tant ce fut le silence radio de votre côté et qu'il nous faut attendre ce jour pour ouvrir « la pochette surprise » de la majorité municipale), il semblerait que le représentant local de LREM accéderait au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Nous avons dénoncé à de multiples reprises le ralliement de Marc Goua à la macronie en 2017 sans que cela ne fasse sourcilier certains de ses adjoints ou conseillers municipaux membres du Parti Socialiste.

Aujourd'hui, entre les membres du PS plus ou moins Macron-compatibles et les macronistes avérés, tous se présentent comme les héritiers du maître Marc Goua... Et dire que vous vous étonnez encore que nos concitoyennes et concitoyens se détournent de la politique et des urnes !

En tout cas, une autre chose est sûre : voir S. BouSSION, le marcheur, devenir 1<sup>er</sup> adjoint, si j'en crois la presse, sera sans doute perçu très positivement par la droite angevine et les plus hautes instances d'ALM... ou au moins adjoint car après on fait avec les éléments qu'on a bien voulu nous donner. En tout cas, Même s'il était adjoint ou 1<sup>er</sup> adjoint on verra bien tout à l'heure, mais cela fera grand plaisir à la droite angevine et aux bureaux des instances d'ALM. La ficelle est quand même bien grosse.

Pour les élu.e.s de gauche que nous nous sommes, nous, cette seconde candidature est toute aussi inacceptable. Nous nous y opposerons aussi.

Certes, vous êtes aujourd'hui dans la légalité en organisant cette séance mais, en vérité, vous êtes devenus complètement illégitimes. Celui qui sortira Maire de cette salle ne sera le maire que de ses propres soutiens au sein du Conseil Municipal.

Vous dites « respecter les urnes » de 2020 en agissant ainsi. Nous pensons, qu'au vu de l'actualité, la seule manière de respecter les électrices et les électeurs de Trélazé de 2022 (!) aurait été d'organiser de nouvelles élections afin de redonner une légitimité indiscutable à la future équipe (quelle qu'elle soit), de mettre les choses à plat pour se tourner vers un avenir construit collectivement dans l'intérêt des Trélazéens.  
Je vous remercie.

Alain PANTAIS interroge pour savoir si la liste de Trélazéen-ne-(s), Agissons Ensemble propose un candidat ?

La réponse est : Pas de candidat pour Trélazéen-ne-(s), Agissons Ensemble.

Jean-François Garcia demande à prendre la parole mais celle-ci lui est refusée puisqu'il ne l'a pas demandé à l'appel des déclarations.

La séance reprend pour procéder à l'appel nominatif de chaque conseiller municipal auquel sera présentée, l'urne, pour voter.

Après le dernier vote, Messieurs Erturk, Battais et madame Delanoë sont appelés pour procéder au dépouillement.

Résultat :

**Votants : 33**

**Bulletins Nuls : 7**

**Bulletins blancs : 0**

**Exprimés : 26**

**Majorité absolue : 17**

**Lamine NAHAM obtient 26 voix**

Alain Pantais déclare M. Lamine Naham, Maire de Trélazé et lui remet l'écharpe tricolore de Maire.

Déclaration de Lamine NAHAM :

Mesdames, Messieurs mes chers collègues élus,  
Mes chers concitoyens,

C'est pour moi un grand honneur de me présenter devant vous pour la première fois dans ma fonction de Maire de la Ville de Trélazé.

Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements à Alain, qui a présidé cette séance consacrée à l'élection du Maire en tant que doyen d'âge. Et pour moi, Alain, quel meilleur symbole, que ce soit toi, l'enfant de Trélazé qui me remette cette écharpe...

Oui, aujourd'hui le 8 janvier 2022, moi, Lamine NAHAM, je deviens Maire de Trélazé.

Qui aurait pu imaginer cette situation quand, il y a 30 ans, je débarquais de mon Sénégal natal pour venir faire mes études supérieures à l'université d'Angers ?

Cette situation qui pouvait sembler improbable se vit aujourd'hui, ici, à Trélazé et fait de cette séance du Conseil Municipal un moment exceptionnel.

Cette histoire ne pouvait s'écrire qu'à Trélazé, ville qui a toujours été un modèle d'accueil, d'intégration, de fraternité et de vivre ensemble.

Je tiens à remercier solennellement la majorité municipale pour la confiance qu'elle m'a accordée. Cette confiance est le témoignage de notre volonté de partager ensemble les valeurs de la république au service de notre commune.

Je la reçois avec beaucoup d'émotion, de fierté, d'humilité et, je mesure pleinement la responsabilité qui est dorénavant la mienne. Et sachez que pour moi, ce n'est pas l'aboutissement d'un parcours, mais la poursuite d'une belle aventure.

Aventure qui a commencé en 2008 car j'ai eu la chance de rencontrer un homme, Marc GOUA, qui a su me faire confiance en faisant de moi, dès le début, son Adjoint en charge des finances de la ville faisant fi des a priori et des préjugés. Je tiens sincèrement à le remercier, lui qui a dirigé cette ville pendant 26 ans et qui l'a transformée de façon extraordinaire.

Au-delà d'avoir été un visionnaire, il est surtout un humaniste qui a toujours choisi de faire passer l'intérêt général avant les intérêts individuels. Les Trélazéennes et les Trélazéens savent ce que nous lui devons.

Je tiens aussi à saluer les deux nouveaux arrivants au sein de ce conseil municipal et qui viennent renforcer notre majorité : Radouane Frikakh, Brigitte Robin, bienvenue à vous.

Cela fait maintenant plus de 10 ans, avec notre majorité municipale, que je me suis engagé dans la transformation de notre ville. Au-delà d'un engagement politique, c'est surtout un engagement accompagné des valeurs qui m'ont construit et qui me définissent.

Ces valeurs sont celles de l'optimisme, de la bienveillance, de la tolérance, du respect, de l'intégrité, de la loyauté, de l'abnégation et surtout de la sérénité. Et, ce sont toutes ces valeurs qui conduiront mon mandat de Maire.

Etre Maire de Trélazé, pour moi, c'est avant tout me mettre à son service, au service de ses habitantes et habitants et je prends cette responsabilité comme la plus belle et la plus noble des missions.

Il y a bientôt deux ans, dans des circonstances exceptionnelles, notre liste « Trélazé Volonté » a été choisie majoritairement par nos concitoyens pour gérer notre commune jusqu'en 2026.

Dans ce programme, nous nous réjouissons d'avoir fait ensemble de Trélazé, une Ville accueillante, innovante et rayonnante où il fait bon vivre, apprendre, travailler et entreprendre.

Nous proposons à nos concitoyens de relever ensemble les défis de notre temps pour mieux construire le Trélazé de demain en appréhendant les grandes transitions écologiques, démocratiques, numériques et sociétales.

Dès le début de notre mandat, malgré un contexte pandémiques contraint, nous nous sommes attelés à mettre en pratique nos engagements auprès de nos concitoyens.

Mon ambition, notre ambition, est de respecter l'engagement important que nous avons pris devant les Trélazéens en 2020 : **Trélazé Demain, nous le ferons ensemble !!!**

En confiant au cabinet MAGNUM, dès le début du mandat, une étude pour définir Trélazé à l'horizon 2050, nous avons initié la mise en œuvre de notre projet pour le

Trélazé de demain. Maintenant que le diagnostic, qui a été effectué avec une large consultation des différents acteurs de la Ville, a abouti à des préconisations. Nous allons entrer dans la phase de concertation avec la population pour ajuster ou valider ces préconisations qui déboucheront sur un plan guide « Trélazé 2050 ».

Ce projet ambitieux et innovant pour une commune de notre taille nous permet de nous inscrire pleinement dans les grandes transitions écologiques, démocratiques, numériques et sociétales et ainsi inscrire Trélazé dans un projet de territoire de durable.

Tout en nous projetant sur les actions déjà engagées dans le cadre de l'éducation que Véronique Pineau vous a relatées dans sa prise de parole au nom de notre majorité municipale mais, je vous confirme que l'Education reste la priorité des priorités.

C'est pour cela que j'ai proposé à notre majorité que la première adjointe soit en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse car l'Education dépasse les seuls enseignements scolaires. Donc en définitif, avec moi comme Maire, il n'y aura de rupture sur le projet mais par contre il y aura une différence sur la méthode de le porter. Cela prouve que nous avons encore des défis à relever...

Mais bien des défis dépassent notre seul cadre communal et je crois profondément en l'alliance des territoires.

Trélazé vient de dépasser la barre des 15 000 habitants (exactement 15 129 selon le dernier recensement de l'INSEE) et cela vient conforter le positionnement de notre commune comme la 3<sup>ème</sup> ville de l'agglomération angevine.

Au-delà du nombre d'habitants, Trélazé a toujours été au cœur du développement et du rayonnement de ce territoire par son histoire, ses spécificités, son dynamisme, son souci de la solidarité et surtout sa capacité d'innovation.

Mon ambition, notre ambition, est de faire que Trélazé reste une commune incontournable dans la construction et surtout dans le rayonnement de notre agglomération car, il est impossible :

- De penser l'aménagement de notre territoire sans penser à ce poumon vert que sont les ardoisières,
- De penser le tourisme de demain en mettant de côté le passage de la Loire à Vélo,
- De penser la solidarité sans prendre en compte notre quartier prioritaire de la Politique de la ville et ses habitants,
- De penser l'attractivité culturelle du territoire angevin sans l'Aréna Loire et les Anciennes Ecuries dont les locaux sont la propriété exclusive de la ville et que son exploitation est confiée au SPIC ARENA LOIRE TRELAZE.

Je reste convaincu que l'attractivité d'ALM se fera avec Trélazé et que le rayonnement de Trélazé se fera aussi grâce à ALM.

Je suis aussi convaincu que des projets intercommunaux doivent être renforcés et peuvent naître avec nos communes voisines de l'Est de l'Agglomération avec toujours une volonté de répondre aux besoins des habitants de notre bassin de vie.

Tous ces défis, je n'ai pas l'intention de les relever seul, au contraire. Nous les relèverons de manière collective avec mon équipe, en étroite collaboration avec les services municipaux de la ville qui sont de qualités et qui ont un grand sens du service public.

Le fait de les avoir côtoyés au quotidien pendant une dizaine d'année dans mon rôle d'adjoint aux Ressources Humaines me conforte dans cette analyse et je suis sûr que nous aurons un travail collaboratif de qualité au service de notre commune.

Mais ces défis, j'ai surtout envie de les relever avec toutes les bonnes volontés qui ont à cœur l'intérêt supérieur de notre ville car, oui, je crois en la force du travail collectif. Je lance, aujourd'hui, un appel solennel à la minorité pour aller dans ce sens et en gage de ma réelle volonté, je propose qu'une place soit réservée à un élu de la liste « Trélazéen-ne-(s), Agissons Ensemble » pour siéger dans les instances liées à la gestion du personnel (CT et CHSCT) puisque cela avait créé des tensions lors de notre conseil d'installation.

Avant de conclure, malgré le contexte pandémique qui ne permet pas d'aborder cette nouvelle année comme nous l'aurions voulu avec sérénité, permettez-moi de présenter aux Trélazéennes et aux Trélazéens mes vœux les plus sincères pour l'année 2022.

Je souhaiterais maintenant terminer par un message plus personnel.

Merci à mon épouse, à mes enfants de m'avoir toujours soutenu dans mes engagements quels qu'ils soient.

J'ai aussi une pensée très émue pour Jojo, oncle de mon épouse, ancien mineur et fendeur d'ardoise à Trélazé qui m'a conté et fait aimer l'histoire de notre ville et qui, un matin de balade dans les ardoisières, m'avait prédit sur le ton de la blague qu'un jour, je serais Maire de Trélazé. Et cela nous avait fait rire Paulette, son épouse et moi. Eh oui Paulette, tu vois, Jojo avait raison. Et j'espère que de là où il est, s'il nous voit, il est fier mais, le connaissant, il doit aussi bien rigoler.

Vive la République, Vive la France et Vive Trélazé !

Je vous remercie

Gilles Ernoult entend la proposition et répond très positivement pour siéger dans les instances. Il explique que le début du mandat a été effectivement difficile et qu'il aurait été souhaitable de travailler en amont de cette transition avant de l'apprendre aujourd'hui. Il rappelle aussi que d'autres demandes ont été formulées, mais il sera jugé sur acte de travailler autrement, pour recréer un climat plus apaisé et échanger de manière plus sereine. Il rappelle qu'il reste du temps pour régler les choses dans la durée mais qu'il ne faut pas trop tarder.

L. Naham reprend et indique avoir voulu répondre à la déclaration de B. Battais mais pour montrer qu'il est dans l'apaisement, il ne va pas le faire car la ville mérite de la sérénité. Il y a tellement de chantier et de travail à faire qu'il ne faut pas rentrer dans cette polémique malsaine, dans cette politico-politicienne. Il croit en la volonté du travail collectif et comme il l'a dit à sa majorité, il ne « demande pas d'être jugé sur des paroles, mais sur des actes car c'est les actes qui définissent la valeur de l'homme ».

#### Déclaration de Mylène Canevet

« Le changement c'est maintenant !

J'ai été vraiment choqué car au début de notre mandat, nous n'avons pas eu le droit de distribuer des masques, car nous étions dans la minorité.

Puis à la mise en place du conseil des enfants, je n'ai pas été invitée à siéger comme élue. J'étais au fond de la salle avec les parents et le conseil des sages, de même je fais partie de la minorité et j'en suis fière.

Je suis socialiste depuis 40 ans et vous dites que vous êtes socialiste donc je pense qu'à des moments on devrait pouvoir se retrouver.

Je suis contente de voir que Mme PINEAU dit qu'on va travailler ensemble.

Et nous on a toujours fait depuis le début, quand c'est pour le mieux-être des Trélazéens, on vote pour. On n'est pas systématiquement contre ce qui se passe à Trélazé. On est pour le travail en commun mais pour le bien-être de tous. »

Merci

Jean-François GARCIA indique être surpris d'entendre tout ce qui vient d'être dit et de voir que M. Naham prend à nouveau le parti de ne pas respecter la loi. Il informe avoir reçu une délibération portant la signature du Maire, M. Naham, avant même le vote de ce jour, en plus du secrétaire de séance. De ce fait, le secret du vote n'a pas été respecté et évoque une chose grave qui annule le secret du vote de fait, et d'autre part informe que c'est un faux en écriture publique. Il informe que cette faute va entraîner un recours au contrôle de légalité et un recours au Tribunal administratif sur le vote du Maire pour cette élection.

L. Naham répond comme l'a indiqué Mme Canevet que le changement c'est maintenant mais apparemment pas pour tout le monde. Il rappelle que la gestion de l'instance administrative, le service public, a toute sa confiance. Il est vrai qu'une erreur administrative a été commise sur l'envoi des documents et même si un rectificatif a été renvoyé de suite mais en aucun cas, la qualité du travail fait n'est remise en cause. Aussi, il assure qu'il sera là pour assumer les suites qui seront faites si cela va plus loin. Il souligne vouloir apaiser les choses, travailler dans un nouvel état d'esprit avec les gens de bonnes volontés.

### **1 – Détermination du nombre d'adjoints**

Rapporteur : Lamine NAHAM, Maire

L. Naham fait lecture de la délibération

B. Battais veut juste réexpliquer que Trélazéen-ne-(s), Agissons Ensemble à voter CONTRE l'élection du Maire et que ce CONTRE est considéré comme NUL. Aussi, pour rester dans la logique de l'introduction annoncée en début de conseil, Trélazéen-ne-(s), Agissons Ensemble voteront CONTRE les 3 délibérations proposées pour l'élection municipale.

**La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).**

### **Election des adjoints**

L. Naham rappelle les conditions et les modalités concernant l'élection des adjoints. Il annonce la liste déposée par « Trélazé Volonté » et informe qu'aucune liste n'a été déposée par la liste Trélazéen-ne-s, Agissons ensemble.

L'ordre des noms est le suivant :  
Véronique PINEAU (1<sup>ère</sup> adjointe)  
Izzet ALBAYRAK  
Chantal JEOFFROY  
Amine KARIM  
Cendrine DEVERRE  
Ali AMINE  
Magali HEURTIN  
Sébastien BOUSSION

Modalités de l'élection :

Un dossier a été remis à chacun des conseillers comportant la liste proposée et un bulletin blanc.

Il est procédé au vote selon les mêmes modalités que pour le Maire : appel des conseillers par ordre alphabétique, dépouillement par Cindy Delanoë, Boris Battais et O. Erturk et remise des résultats du dépouillement, au Maire.

Les résultats sont :

**Votants : 33**

**Bulletins Nuls : 7**

**Bulletins blancs : 0**

**Exprimés : 26**

**Majorité absolue : 17**

Le Maire proclame la liste des adjoints élu(e)s, leur remet l'écharpe à chacun d'eux et indique leurs délégations.

Mme Véronique PINEAU - 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.

M. Izzet ALBAYRAK, 2<sup>ème</sup> adjoint, en charge du Cadre de vie et de la sécurité publique  
Mme Chantal JEOFFROY, 3<sup>ème</sup> adjointe à la Culture, Vie Associative, Tourisme et relations internationales

M. Amine KARIM, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Sport et transitions numériques

Mme Cendrine DEVERRE, 5<sup>ème</sup> adjointe aux transitions écologiques

M. Ali AMINE, 6<sup>ème</sup> adjoint aux Ressources Humaines, emploi et insertion

Mme Magali HEURTIN, 7<sup>ème</sup> adjointe aux Solidarités

M. Sébastien BOUSSION, 8<sup>ème</sup> adjoint aux mobilités et transports

L. Naham précise qu'à la tête de cette ville, l'équipe de Trélazé Volonté va continuer le programme présenté aux trélazéens en 2020 et qu'il est fier de travailler pour eux en lançant un appel solennel aux bonnes volontés qui veulent travailler dans l'intérêt et le bien-être de Trélazé.

Gilles Ernoult se dit surpris de ne pas avoir d'adjoint attaché aux finances et notamment après la période qui vient d'être traversée et après les différents rapports dont Boris a fait état. Il imagine que c'est le Maire qui va garder cette compétence mais indique que ce n'est malheureusement pas pour les rassurer sur le travail collectif. « Voilà c'est dit ! » déclare-t-il.

L. Naham répond par l'affirmative et rappelle que la commission est ouverte à tous les élus. Il indique que le Maire aura pour délégation : les finances, la politique de la ville, la qualité du service public et le logement. De même, il informe des délégations pour les conseillers délégués, soit : Christophe Boujon - Education, Frédéric Chamard - Développement économique et Relations aux entreprises, Sylvie Coulot - Prévention à la santé et Petite enfance, Cindy Delanoë - Citoyenneté et Démocratie participative, Ozkan Erturk - Education, Ali Essarokh - Vie des quartiers, Elise Maury - Sports, Salah Moumni - Jeunesse et Marie-Hélène Petit - Urbanisme.

## **2 – Conseil Municipal - Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Rapporteur : Lamine NAHAM, Maire

### Déclaration de Jean-François Garcia

Cher collègue,

Nous venons de sortir de l'examen de 2 rapports rédigés par la chambre régionale des comptes qui étiquent la gestion que vous avez faite, des affaires de la ville dont une grande partie a été réalisée par le Maire à qui vous avez délégué ses pouvoirs.

Pouvoirs que vous proposez à nouveau de donner au Maire que vous venez d'élire par défaut.

Il est indécent et irresponsable de la part des élus de la majorité de proposer une telle délibération après toutes les irrégularités constatées par la chambre régionale des comptes.

Apparemment pour vous, tout est normal. Tout va bien dans le meilleur des mondes !

C'est certainement sur les conseils de l'agence de communication que vous avez prise et que les Trélazéens vont payer pour gérer la crise, car quand même, vous vous êtes rendu compte que cette situation devait être prise avec sérieux, compte tenu de la défiance qu'elle a entraîné chez les trélazéens au regard de vos méthodes.

Oui décidément une fois de plus, vous n'avez rien compris à ce qui se passe dans notre ville, aux attentes des Trélazéens qui veulent que ceci ne se reproduise plus et qui auraient souhaités par les urnes, se faire entendre.

Ce n'est pas faute de vous avoir alertés tout au long de ces années sur les nombreuses irrégularités relevées par la chambre régionale des comptes.

Vous proposez de déléguer au Maire par défaut la tarification des locations aux associations et notamment des tarifs de cantine scolaire, alors que cela devrait être débattu par le conseil municipal lors du vote du budget et figurer sur un état annexe du budget qui permettrait à la population d'avoir une information précise sur ces différents tarifs.

Vous proposez de déléguer au Maire la gestion de la dette au seul Maire à compétence pour réaliser les emprunts.

L'expérience pour les trélazéens est lourde car le Maire qui a régné a disposé de cette délégation lorsqu'il a mobilisé des emprunts dits toxiques dont nous mesurons les conséquences financières pour les contribuables : 14 millions d'euros d'indemnités payées aux banques pour en sortir. Le remboursement de ces seuls indemnités se poursuivra jusqu'en 2038. Une très belle affaire !

La chambre régionale des comptes dans son rapport de 2014 avait noté que la stratégie en la matière ne pouvait pas s'expliquer par une quelconque méconnaissance des risques financiers. Cette douloureuse expérience vous invite à vous interroger sur l'opportunité de donner une telle délégation. Pour notre part nous la refuserons !

Vous proposez de déléguer au Maire par défaut les marchés publics.

La chambre régionale des comptes a relevé un déficit important des formations et de transparence en matière d'achat.

Aussi, compte-tenu des irrégularités beaucoup trop nombreuses au cours de ces dernières années, ils ne doivent pas être délégués à une seule personne en l'occurrence au Maire.

La chambre régionale des comptes invite la commune à revoir le processus de validation à mettre en place des instances de contrôles élargies.

La CRC a constaté qu'une entreprise a fournie une prestation pour un montant de 925 636 euros sans référence à aucun marché.

Oui cette compétence ne doit pas être déléguée au Maire

Sur France 3 pays de la Loire en décembre dernier, le président de la chambre régionale des comptes qui n'a pas pour habitude de faire des déclarations sur les rapports rédigés par ses services, a déclaré à propos de notre ville, qu'elle ne respecte pas comme elle le devrait le code de la commande publique qui est très précis.

Et là, nous avons signalé dès 2014 de graves défaillances et nous nous apercevons que quelques années après, certaines de ces défaillances subsistent.

Vous conviendrez que ce sujet est beaucoup trop important pour le déléguer au seul Maire.

Nous voterons contre ! Pour ce qui est de la délégation du pouvoir pour tout ce qui est attrait aux affaires juridiques.

Compte-tenu de la situation très critique de notre commune et les nombreuses affaires en cours, le conseil municipal doit garder la compétence pour débattre de ces dossiers compte-tenu des sommes engagées ces derniers mois dont nous n'avons aucune connaissance à ce jour.

Dans ce domaine la commune a, par un jugement référé du 30 décembre 2021, vient d'être condamnée à verser à l'AJAC le solde de la subvention de 2020 voté par le conseil municipal mais non versé, pour un montant de plus de 27 000 euros et à lui verser 1 000 euros de dédommagement de frais de justice . Voilà un procès de plus de perdu par la ville sans que les conseillers municipaux en soient informés. Jamais une municipalité qui a géré cette ville n'a eu à faire face à autant de procès qu'elle a par ailleurs tous perdu. Que d'argent gaspillé par votre municipalité dans ce domaine aussi !

Alors faut-il déléguer au Maire les affaires juridiques dans notre ville ? Pour notre part c'est NON !

Dans le domaine de l'urbanisme, ces pouvoirs doivent être conservés par le conseil municipal compte-tenu des conséquences de l'urbanisation à outrance et sans mesure des impacts sociaux qui apparaissent dès à présent.

Pour l'instant ces différentes opérations d'aménagement et de rétrocessions de terrains n'ont pas été examinées par la chambre régionale des comptes, là aussi nous voterons contre !

L'ensemble de ces délégations au Maire, sous prétexte d'efficacité, ont pour objectifs de confisquer le plus possible le débat public sur ces domaines essentiels.

Chers collègues, vous ne pouvez pas occulter la situation critique dans laquelle vous avez mis notre ville par vos votes unanimes pendant toute ces dernières mandatures.

Vous avez l'occasion d'exprimer en votant contre cette délibération que vous voulez que ces méthodes éculées changent et montrer votre attachement à la démocratie dont vous vous revendiquez.

Je vous remercie

L. Naham remercie M. Garcia de cette prise de parole et reprend sur la délégation du maire. Il fait remarquer qu'il entend l'intervention mais explique qu'il faut de la continuité du service sur ce qui est déjà fait. L'article L2122 du code des collectivités territoriales dispose que le Maire est en charge en tout ou en partie du mandat et cette délibération va en ce sens. Pour les emprunts et tout ce qui concerne la dette, cela sera dorénavant évoqué en commission des finances.

Jean-François Garcia reprend « Si on traite en commission des finances, il n'y a pas de délégation » ?

L. Naham répond entendre les remarques faites et indique qu'il y a des choses qu'il faut laisser dans la continuité mais que la méthode va changer. Et que des ajustements pourront être faits pour ajuster en fonction des évolutions.

**La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).**

### **3- Culture – Ecole de musique intercommunale Henri Dutilleux – Désignation des représentants du Conseil municipal de Trélazé - Modification**

**Rapporteur** : Lamine HAHAM, Maire

**La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **4- Aréna Loire – Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Aréna Loire Trélazé - Modification**

**Rapporteur** : Lamine NAHAM, Maire

L. Naham fait lecture de la délibération pour annoncer les nouveaux membres du conseil d'administration de l'Aréna Loire Trélazé.

Jean-François Garcia fait de nouveau remarquer que cette délibération a été envoyée à tous les conseillers, signée du Maire avant même qu'il soit élu. Il dénonce un faux en écriture publique et que cette délibération fera l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

**La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).**

A l'issue de la séance, le Maire reprend la parole pour annoncer les points suivants :

- Le PV de l'élection du Maire et des Adjoints sera remis à M. le Préfet
- Le PV sera affiché dans les 24h, à la porte de l'hôtel de ville
- Le compte-rendu de la séance portant le résultat de chaque vote, sera affiché

- à la porte de l'hôtel de ville et mis en ligne sur le site internet de la ville
- Le PV de la séance sera mis en ligne sur le site internet de la ville ; il comportera le résultat des votes, les déclarations écrites qui reprendront fidèlement les propos tenus en séance et qui auront été transmises dans les 48h après la séance.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 19 janvier 2022

La séance est levée à DIX HEURES QUARANTE CINQ MINUTES.

Le secrétaire de séance  
Ozkan ERTURK.

